

Faits marquants de la CdP 27 : Vendredi 11 novembre 2022

Avec la fin de cette première semaine de la Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques en approche, les co-facilitateurs ont rappelé aux délégués des nombreuses salles de réunion qu'il est impératif de conclure l'examen des points devant être transmis aux plénières de clôture des organes subsidiaires (SB), qui sont prévues le lendemain.

CdP/CMA

Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat (FVC) ; Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) :

Lors des consultations informelles, les Co-Facilitateurs Toru Sugio (Japon) et Richard Muyungi (Tanzanie) ont invité les Parties à réagir sur une compilation des contributions reçues des Parties concernant les directives à l'attention du Fonds vert pour le climat (FVC), à commencer par les directives données par la CdP. Sugio a expliqué qu'une compilation des contributions relatives aux directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est en cours de préparation. Plusieurs pays ont signalé ne pas avoir encore reçu la compilation relative au FVC, et d'autres ont signalé qu'elle comporte 125 paragraphes et qu'elle leur semble alambiquée. Approuvant ce diagnostic, Sugio a toutefois expliqué que les Parties n'ont pas encore donné mandat aux Co-Facilitateurs pour préparer un projet de texte. Toutes les Parties sont convenues de donner mandat aux Co-Facilitateurs pour synthétiser le texte, en faisant des suggestions spécifiques sur la façon de le faire et en soulignant leurs questions prioritaires et leurs « lignes rouges ».

Concernant les suggestions pour synthétiser le texte, les Parties ont demandé la suppression : de tous les doublons ; des redites dans les domaines où des orientations existent déjà ; et des éléments qui contredisent l'instrument de gouvernance du FVC. Un groupe de pays en développement a signalé que Parties ont des conceptions variées de ce que constitue une contradiction avec l'Instrument de gouvernance, et un pays développé a suggéré que les Co-Facilitateurs focalisent leur attention sur les paragraphes les plus à même de remporter le consensus.

Concernant les priorités et lignes rouges, de nombreux pays développés ont appelé à maintenir les directives à un niveau stratégique élevé et à éviter toute manœuvre de micro-gestion du Conseil du FVC, notamment sur les questions déjà tranchées ou en cours d'examen, ou encore à préempter le montant de l'enveloppe de la deuxième reconstitution du FVC. Les pays ont appelé à inclure, entre autres, des considérations de genre, les politiques d'accès, la complémentarité avec d'autres institutions, et REDD+. Un groupe de pays en développement a mis en garde contre l'inclusion d'orientations susceptibles de réinterpréter la CCNUCC ou ses principes. Un pays en développement s'est opposé au libellé sur les transitions justes. Plusieurs pays développés ont appelé à centraliser sous ce point les éléments relatifs au FVC qui sont en discussion dans le cadre d'autres points, notamment les pertes et préjudices et les plans nationaux d'adaptation.

Concernant une compilation de contributions pour les directives émanant de la CMA, les Parties ont octroyé aux Co-Facilitateurs un mandat similaire de synthèse. Elles n'ont pas été d'accord sur la question d'inclure ou non (et éventuellement comment) des

orientations relatives à l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris (relatif à la pérennité des flux financiers). Muyungi a expliqué que les compilations de contributions pour les directives à l'intention du FEM seront disponibles samedi matin, le 12 novembre, et que les Co-Facilitateurs s'atteleront alors à la tâche de produire un projet de texte pour les deux organismes avant la fin de la première semaine.

Questions relatives aux modalités de financement permettant de remédier aux pertes et préjudices associés aux effets néfastes des changements climatiques, y compris une attention particulière à la compensation des pertes et préjudices : Lors des consultations informelles, le Co-Facilitateur Julio Cordano (Chili) a fait observer que les Parties ont fait d'importantes avancées dans le partage de leurs attentes générales, et a invité à discuter en particulier : des éléments constitutifs du document final de la CdP 27/CMA 4 ; du calendrier de travail d'ici 2024 ; du travail potentiel à réaliser dans le cadre des SB ; et du rôle du Dialogue de Glasgow sur les pertes et préjudices.

Concernant les éléments pour le document final, des pays en développement ont énuméré, entre autres : la reconnaissance du fossé existant entre les besoins et le soutien disponible ; un financement nouveau, additionnel et approprié ; et la création d'une entité opérationnelle et d'une « série de conversations pour élaborer les détails relatifs à une telle entité ».

Concernant le calendrier et le travail des SB, un pays développé a suggéré de mandater le SBI pour qu'il mette en œuvre le programme de travail correspondant à ce point et rapporte ensuite les progrès accomplis, afin qu'une décision soit prise sur le sujet à la CdP/CMA en 2024. Un autre pays développé a suggéré de mandater des discussions dans le cadre des SB sur ce point.

Concernant le rôle du Dialogue de Glasgow, des pays développés ont émis plusieurs suggestions, notamment : d'examiner l'actuel panorama des soutiens en matière de pertes et préjudices, y compris la façon dont les institutions compétentes peuvent fournir leur soutien, de coordonner les divers acteurs identifiés, et d'identifier les lacunes et les moyens de la combler ; et de cartographier les sources potentielles de financements. Ils ont proposé des documents techniques, de nouveaux ateliers, des réunions nationales et régionales, des tables rondes ministérielles, des appels à contribution, des informations en provenance d'initiatives mises en place au sein et en dehors de la CCNUCC, et des rapports spéciaux et annuels à la CdP/CMA. Un pays développé a estimé que la forme doit suivre la fonction, en appelant à « prendre le temps de faire les choses correctement » tout en reconnaissant l'urgence de la question.

Des pays en développement ont fait observer que les propositions des pays développés semblent contredire le sentiment d'urgence qu'ils proclament, en rappelant que ces discussions sont en cours depuis plus de dix ans et en appelant à une décision politique pour créer un fonds dédié aux pertes et préjudices.

Les consultations informelles vont se poursuivre samedi 12 novembre.

CMP

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation : Lors des consultations informelles co-facilitées par Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Eva Schreuder (Pays-Bas), les Parties ont été en désaccord sur le choix entre accueillir favorablement et citer les Parties ayant annoncé des contributions, qu'elles

aient signé ou non des accords de contribution, et saluer tous les engagements annoncés mais préciser ceux qui sont encore en suspens. Considérant cela comme une question de responsabilité, un groupe de pays en développement, soutenu par d'autres, a préféré la deuxième option ou, alternativement, celle consistant à omettre simplement le nom des Parties ayant des engagements annoncés mais non encore tenus. Les Parties ont également échangé des points de vue sur l'utilité de spécifier une préférence pour des contributions « pluriannuelles » au Fonds et d'inclure une invitation à contributions volontaires de la part des parties prenantes non-Parties. Concernant le texte relatif aux moyens de simplifier les processus, un pays développé a proposé d'ajouter « approbation du projet » au champ d'application. Un groupe de pays en développement s'y est opposé au motif que l'accréditation et l'approbation du projet sont des processus très différents, et qu'en conséquence, inclure l'approbation serait inapproprié. Les Co-Facilitateurs vont diffuser un texte révisé.

SBI

Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation : Lors des consultations informelles, les Co-Facilitatrices Black-Layne et Schreuder ont décrit les changements apportés au projet de texte par rapport à la version précédente, notamment : l'ajout, dans un paragraphe de préambule, d'une référence à l'importance de la part de recettes ; et une note précisant que la précédente stratégie de mobilisation de ressources est la première à citer des financements provenant d'autorités infranationales, du secteur privé et de fondations caritatives.

Les points de vue des Parties étaient fortement opposés quant au niveau de participation accordé aux pays qui sont Parties à l'Accord de Paris mais pas au Protocole de Kyoto dans les discussions conduisant à une prise de décisions dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Le conseiller juridique du Secrétariat a confirmé l'interprétation de plusieurs groupes et pays en développement suivant laquelle les non-Parties ne peuvent pas participer à la prise de décisions et ne peuvent donc pas non plus émettre des interventions au sujet d'un texte de décision de la CMP sensé être transmis à la plénière du SBI, à moins que ces interventions soient véhiculées par des Parties.

Les Parties ont également débattu : de la question d'inclure ou non des références au paragraphe 18 de la Décision 1/CMA.3 relatif à la multiplication par deux des financements fournis par les pays développés pour l'action climatique aux pays en développement ; et d'une formulation visant à noter « avec grande inquiétude » les difficultés permanentes concernant la durabilité, l'adéquation et la prévisibilité des contributions financières au Fonds. Concernant le cinquième examen du Fonds, les Parties sont convenues après de longs échanges de demander au SBI de faire rapport « à ces organes directeurs » à la CdP 31 (2026) sans préciser quels sont ces organes.

D'autres points restés en suspens n'ont pas pu être abordés et les Co-Facilitatrices ont signalé qu'elles transmettront le projet de texte amendé comme convenu à la Présidence du SBI.

Questions relatives au registre du mécanisme pour un développement propre : Lors des consultations informelles co-facilitées par Kate Hancock (Australie) et Sonam Tashi (Bhoutan), les Parties ont examiné le projet de texte des Co-Facilitateurs diffusé mercredi 9 novembre.

Outre des suggestions éditoriales, les commentaires se sont centrés sur deux paragraphes. Un paragraphe clarifiant que seuls les certificats de réduction d'émissions (CRE) détenus sur des comptes de dépôt permanents peuvent être transférés au registre du mécanisme de l'Article 6.4, et un groupe de pays en développement a estimé que les CRE placés sur des comptes en attente devraient également être éligibles. Les Parties sont finalement convenues de supprimer ce paragraphe.

Concernant le sous-paragraphe relatif aux demandes de transfert qui seraient conditionnées à l'obtention d'une approbation par la Partie bénéficiaire de l'activité ayant généré le CRE, les Parties ont discuté de la formulation pour déterminer sur les Parties bénéficiaires devraient « approuver » ou « informer », de l'entité qui devrait jouer ce rôle, et de la question de savoir si l'entité en question devrait aussi approuver l'utilisation du CRE. Hancock a proposé un libellé additionnel pour clarifier l'autorité compétente et l'utilisation des CRE au regard des contributions déterminées au niveau national (CDN).

Observant un manque de consensus sur ce sous-paragraphe, les Co-Facilitatrices ont informé les Parties qu'elles prépareront une nouvelle version du texte pour y refléter le consensus sur les autres

paragraphes et consulteront la Présidence du SBI sur la marche à suivre pour le reste.

Reporting et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : Apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités : Lors des consultations informelles co-facilitées par Tian Wang (Chine) et Helen Plume (Nouvelle-Zélande), les Parties ont examiné le projet de conclusions et se sont engagées dans des négociations textuelles sur un certain nombre de paragraphes.

Un groupe de pays en développement a appelé le SBI à exhorter le FEM à au moins doubler les ressources qu'il fournit pour les rapports biennaux de transparence et à fournir au moins 1 million USD par pays. Plusieurs pays développés ont rappelé les longues discussions relatives à la huitième reconstitution du FEM et ont estimé que la question devrait être abordée dans le cadre des négociations sur les directives à l'intention du FEM.

Plusieurs pays développés ont mis en garde contre toute préemption du résultat de l'examen en cours des difficultés rencontrées par les pays en développement dans la mise en œuvre du Cadre de transparence renforcée (CTR) à la SBI 58, et se sont opposés aux références à un plan de travail à long-terme. Les Parties sont convenues de spécifier qu'il convient d'agir dans l'optique de faciliter la construction de capacités institutionnelles durables dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, afin qu'ils puissent remplir leurs obligations découlant de l'Article 13 de l'Accord de Paris (relatif à la transparence).

D'autres amendements visant à reconnaître les lacunes de capacités pour l'établissement et le renforcement des systèmes de reporting, et à citer les soutiens existants offerts par des voies multilatérales et bilatérales.

Les Co-Facilitateurs ont indiqué qu'ils transmettront à la Présidence du SBI le projet de texte modifié avec les amendements convenus.

SBSTA

Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 : Les Co-Facilitateurs Kuki Soejachmoen (Indonésie) et Peer Stiansen (Norvège) ont présenté le nouveau projet de texte contenant un projet de conclusions procédurales du SBSTA et un projet entre crochets de décision de la CMA contenant des directives concernant les démarches concertées prévues à l'Article 6.2. Plusieurs Parties ont signalé qu'elles n'ont pas eu l'occasion d'examiner le texte et ont suggéré la tenue d'informelles informelles sur le projet de décision de la CMA dans un effort pour obtenir davantage de convergence.

Les discussions se poursuivent dans des informelles informelles.

Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 : Lors des consultations informelles, les Co-Facilitatrices Tashi et Hancock ont signalé que les Parties ont achevé leur lecture des sections d'un projet de texte des Co-Facilitatrices concernant :

la transition des activités du Mécanisme pour un développement propre ; l'utilisation des CRE dans le cadre des premières CDN ; et le reporting des Parties bénéficiaires. Elles ont invité les Parties à formuler des commentaires sur les sections restantes et sur la section de couverture de la décision.

Concernant le fonctionnement du registre du mécanisme, les Parties ont indiqué leurs positions et formulé des suggestions concernant la forme et les fonctions du registre, les procédures de transaction, les fonctions d'information et l'interopérabilité avec le registre de l'Article 6.2. Face à une divergence des points de vue sur les rôles et fonctions des deux registres, notamment au regard de la comptabilité, du suivi et des nomenclatures, plusieurs groupes et Parties ont souligné les liens de cette discussion avec celles de l'Article 6.2. Plusieurs Parties ont proposé, soit d'attendre que les discussions de l'Article 6.2 apportent des éclaircissements, soit d'utiliser des organigrammes ou d'autres aides visuelles pour schématiser les relations entre les différents éléments soumis à la discussion, dans un format informel. Les Parties ont également échangé des points de vue sur le traitement et l'utilisation des unités non-autorisées, et les procédures correspondantes.

Concernant les parts de recettes dédiées aux dépenses administratives et à l'adaptation, les Parties se sont généralement montrées favorables au texte.

Concernant la réalisation d'une atténuation générale des émissions mondiales (AGEM), les Parties ont exprimé leurs points

de vue sur la façon de réorganiser la section, et un groupe de pays en développement a souligné le besoin de clarifier que l'annulation volontaire est additionnelle, et non alternative, à l'annulation obligatoire. Certains ont souligné qu'il n'y a pas d'AGEM pour les unités non-autorisées ou les CRE. Un pays en développement a suggéré de supprimer la section au motif que la décision de Glasgow sur ce point fournit déjà suffisamment d'orientations en la matière.

Concernant la section de couverture, les Parties ont suggéré quelques éléments supplémentaires, notamment relatifs au programme de renforcement des capacités du Secrétariat, et ont émis des réserves concernant des éléments devant encore être ajoutés. Un pays a appelé à crocheter le texte dans sa totalité, en faisant valoir que les autres éléments de l'Article 6 ne font pas l'objet d'avancées similaires à cette session.

Les Co-Facilitateurs entendent produire une nouvelle version du texte et demander à la Présidence du SBSTA des orientations sur les prochaines étapes.

Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris :

Dans le groupe de contact, les Co-Présidentes Maria Al-Jishi (Arabie saoudite) et Jacqueline Ruesga (Nouvelle-Zélande) ont présenté la nouvelle version du projet de texte contenant un projet de conclusions du SBSTA et un projet de décision de la CMA entre crochets relative au calendrier pour la mise en œuvre des activités du programme de travail dans le cadre des démarches non-fondées sur le marché (NMA) visées à l'Article 6.8. Elles ont expliqué que le projet de décision de la CMA reflète une possible convergence sur la base des commentaires formulés par les Parties, et que le projet de conclusions du SBSTA : capture le travail du Comité de Glasgow sur les NMA, ainsi que les progrès accomplis et les résultats obtenus avec le programme de travail ; et précise qu'il n'y a pas de consensus sur le projet de décision de la CMA.

La Bolivie, au nom du GROUPE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ANIMÉS DU MÊME ESPRIT (LMDC), a signalé que suite aux informelles informelles de la nuit précédente, le groupe a présenté une proposition au Secrétariat et a demandé que cette proposition soit intégrée au projet de décision de la CMA en tant que seconde option aux côtés du texte préparé par les Co-Présidentes. La plupart des Parties se sont opposées à l'inclusion de cette proposition au motif qu'elles ne l'avaient pas reçu ou examiné. La Suisse, au nom du GROUPE D'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a estimé que la proposition des LMDC peut encore être examinée par les Parties sans pour autant qu'elle soit intégrée au projet de texte. L'UE a suggéré de mentionner dans le projet de conclusions qu'une Partie a présenté une proposition qui n'est pas incluse dans le texte. Les LMDC sont convenus que les conclusions du SBSTA peuvent référencer leurs proposition. Le groupe de contact se réunira de nouveau samedi.

Examens volontaires des informations communiquées en application de la section IV de l'annexe de la décision 18/ CMA.1, et cours de formation correspondants nécessaires :

Lors des consultations informelles co-facilitées par Julia Gardiner (Australie), les Parties ont discuté des questions en suspens dans un projet de texte de décision. Elles sont convenues de décider que l'examen volontaire facilite également l'amélioration du reporting en identifiant, conjointement avec la Partie chargée de notifier, les domaines d'amélioration possible et les besoins de renforcement des capacités relatives au reporting. Concernant une demande visant à ce que le Secrétariat élabore un cours de formation pour les examinateurs, les Parties sont convenues d'intégrer des références aux paragraphes 33 et 34 de la Décision 5/CMA.3, relatifs aux calendriers pour l'élaboration des programmes de formation et à l'équilibre géographique et de genre parmi les experts participant à la formation.

Elles sont également convenues d'entreprendre l'examen de la formation dans le contexte de l'examen des modalités, procédures et lignes directrices pour le CTR au plus tard en 2028 et d'envisager l'intégration des résultats du programme de travail sur l'Objectif mondial en matière d'adaptation dans le programme de la formation. Les Parties ont supprimé les crochets restants autour du texte relatif à la reconnaissance de la flexibilité et au fait d'encourager la fourniture de ressources financières sur la base du volontariat.

Avec ces amendements, les Parties ont approuvé le projet de conclusions du SBSTA et le projet de décision de la CMA, qui seront tous deux transmis à la plénière du SBSTA.

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux : Lors des consultations informelles co-facilitées par Martin Cames (Allemagne) et Pacifica Achieng Ogola (Kenya), les Parties ont abordé trois options pour le projet de conclusions. Les options une et deux prennent note des contributions de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale, remercient les organisations de leurs précisions, et les invite à continuer de rapporter des informations au SBSTA. L'option une prévoyait en outre un atelier de session. La troisième option était de ne pas inclure de libellé à ce sujet.

Les Parties sont tombées d'accord sur l'option deux et ont travaillé pour assurer qu'il s'agirait d'une conclusion procédurale prévoyant une discussion plus poussée sur la question à la prochaine session du SBSTA.

Organes subsidiaires

Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'OMA sur l'objectif mondial en matière d'adaptation :

Les consultations informelles co-facilitées par Kishan Kumarsingh (Trinidad-et-Tobago) ont accueilli dans un premier temps les commentaires relatifs au travail effectué en 2022, puis au programme de travail pour 2023. Compte-tenu du temps, Kumarsingh a indiqué que certaines Parties ont certes présenté des documents de séance mais a exhorté les Parties à travailler sur le projet de conclusions conjointes des SB établi par les Co-Facilitateurs et sur les éléments d'un projet de décision de la CMA.

Un groupe de pays en développement, contré par quelques pays développés, a cherché à inclure l'intégralité de son document de séance sous forme d'option entre crochets pour le projet de décision de la CMA. Quelques Parties ont partagé leurs points de vue sur les projets des Co-Facilitateurs. Concernant le projet de décision de la CMA, les Parties ont discuté au sujet de : d'une éventuelle section optionnelle intitulée « Cadre » incluant les propositions des groupes de pays en développement ; du calendrier, des thèmes et des notes conceptuelles pour les ateliers de 2023 ; de l'engagement du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat ; et des contributions issues du BM. Plusieurs pays développés ont réitéré leur opposition à l'inclusion d'un cadre dans le projet de décision, en faisant valoir le manque de temps à cette session des SB pour dégager un accord sur un texte aussi important.

Des informelles informelles se réuniront dans la soirée.

Questions relatives au programme de travail dont l'objectif est de relever sans délai le niveau d'ambition en matière d'atténuation et d'accélérer l'application des mesures correspondantes : Les Co-Facilitateurs Carlos Fuller (Belize) et Kay Harrison (Nouvelle-Zélande) ont invité les Parties à continuer de commenter le projet de texte suite aux informelles informelles de la nuit précédente.

Les Parties ont exprimé leurs préférences concernant les éléments du programme de travail, notamment : la longueur, l'organisation et la fréquence des ateliers ; les contributions ; la sélection des domaines thématiques ; et les résultats escomptés.

Un groupe de pays en développement, soutenu par d'autres, s'est opposé aux tentatives visant à créer une nouvelle catégorie de pays en développement qualifiés d'« émetteurs majeurs », en signalant que le programme de travail est soumis à la Convention qui est elle-même dotée de principes clairement énoncés et approuvés par tous. Ce groupe a déclaré que si la nouvelle version du texte contient cette référence, il ne s'engagera pas davantage dans la discussion et préférera demander le report de l'examen de ce point conformément à l'alinéa 16 du projet de Règlement intérieur de la CCNUCC. En réponse aux appels à fonder l'action sur la science, quelques pays ont suggéré que l'action doit être fondée sur la science des émissions historiques.

Plusieurs pays ont souligné que le texte doit maintenir la nature déterminée au niveau national des CDN des pays et qu'il ne doit pas faciliter l'introduction de nouvelles cibles. Plusieurs pays développés se sont opposés à l'inclusion d'une section sur les « principes » et ont suggéré de faire simplement référence à l'Accord de Paris.

Plusieurs pays en développement, contrés par des pays développés, ont souhaité retenir la référence à la nécessité d'assurer une répartition juste et équitable du reliquat du budget du carbone, conformément aux principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées (RCMD), et appeler les pays développés Parties à montrer l'exemple dans la mise en œuvre du programme de travail.

Les Co-Facilitateurs ont exhorté les Parties à se focaliser sur des questions techniques et non d'ordre politique.

Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre : Lors des consultations informelles convoquées dans la matinée, les Co-Facilitateurs Andrei Marcu (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et Daniel Waterschoot (UE) ont invité les présents à donner leurs points de vue sur le projet de texte de décision. Les Parties ont débattu du mode de travail, des pays en développement souhaitant une discussion sur le plan de travail du forum afin d'en éclairer l'examen et demandant davantage de temps pour les discussions sur ce point. Plusieurs pays développés ont suggéré de parcourir le projet de décision et d'aborder en dernier les paragraphes liés à l'examen à mi-parcours, et un pays a noté que l'examen sert à évaluer les progrès accomplis à un instant T, pas à ajouter de nouvelles activités. Certains ont fait valoir que ce point a déjà consommé plus de temps que bien d'autres points. Les discussions se sont poursuivies dans l'après-midi.

Questions relatives au bilan mondial : Les Co-Présidentes du groupe de contact Alison Campbell (Royaume-Uni) et Hana Al-Hashimi (Émirats arabes unis) ont présenté un projet de conclusions et signalé que l'objectif est de convenir d'un plan pour 2023 permettant d'atteindre les résultats escomptés du premier BM. Elles ont instamment prié les Parties de ne soulever que leurs lignes rouges.

En réponse au G-77/CHINE, les Co-Présidentes ont clarifié que les fuseaux horaires seront pris en compte dans les consultations intersessions de planification au format hybride, et que les pays en développement peuvent demander un soutien financier pour participer en présentiel. Avec cette précision, Trinité-et-Tobago a soutenu le texte au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS).

Le CANADA, la COLOMBIE, l'UE et le Brésil au nom du GROUPE ARGENTINE, BRÉSIL, URUGUAY (ABU), ont commenté les deux paragraphes relatifs : à la transmissions de points de vue par les Parties sur la démarche adaptée concernant la composante « examen des résultats » du premier BM pour examen par la SB 58 ; et à la préparation d'une note d'information et la tenue d'une consultation intersessions ainsi que d'un atelier présentiel intersessions, et les calendriers associés. Au vu des points de vue divergents, les Co-Présidentes ont convié les Parties intéressées à se rassembler pour conférer.

Les Co-Présidentes ont indiqué qu'elles réviseront le texte sur la base des discussions tenues au cours du rassemblement et qu'elles chercheront un créneau supplémentaire pour réunir à nouveau le groupe de contact.

Questions relatives au Réseau de Santiago, établi dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (WIM) : Lors des consultations informelles, les Co-Facilitateurs Lucas di Pietro (Argentine) et Cornelia Jäger (Autriche) ont présenté un nouveau projet de texte en signalant qu'il contient deux annexes : une sur le Mandat pour le Réseau de Santiago ; et une sur les critères de sélection du pays hôte pour le Secrétariat du Réseau. Ils ont lancé un appel à commentaires sur le projet.

Les Parties ont abordé le besoin de souplesse pour que les pays puissent choisir la façon dont ils veulent interagir avec le Réseau : que ce soit à travers un point de contact national sur les pertes et préjudices ; par le biais des points focaux nationaux de la CCNUCC ; ou à travers toute autre autorité compétente.

Les Parties ont souligné le besoin de permettre un accès direct à l'assistance technique, mais n'ont pas été d'accord sur la question de savoir si les propositions concernant une telle assistance seraient uniquement recevables si déposées par des points de contact ou si elles pourront être déposées par n'importe quelle organisation, organe, réseau ou expert. Les Parties ont par ailleurs discuté du rôle des points de contact, y compris en tant que « relais d'information » contribuant à répandre l'information relative au Réseau et aux aides techniques disponibles.

Des informelles informelles se sont déroulées dans la soirée.

Événements mandatés

Deuxième réunion du Dialogue technique dans le cadre du premier Bilan mondial prévu par l'Accord de Paris : Les Co-Présidents du dialogue technique du premier Bilan mondial (BM), Harald Winkler (Afrique du Sud) et Farhan Akhtar (États-Unis), ont modéré la plénière de clôture. Plusieurs délégués ont salué le format du dialogue technique, en citant particulièrement le genre de café mondial et l'engagement actif des parties prenantes non-

Parties. Certaines Parties, notamment des pays en développement, ont affirmé que la tenue de sessions secondaires multiples a réduit la capacité des petites délégations à participer pleinement au processus.

Les Parties ont mis en exergue quelques-uns des enseignements qu'elles ont tiré du processus. L'UE a salué les efforts visant à lancer la sélection des meilleures opportunités pour améliorer la mise en œuvre de l'atténuation. La Suisse, pour le GIE, a formulé des questions qui doivent trouver réponse, comme la façon d'élargir et intensifier les pratiques et expériences pour une mise en œuvre accélérée, et la façon de les rendre effectives dans la réduction progressive du charbon et dans la suppression des subventions au secteur des énergies fossiles.

Trinité-et-Tobago, au nom de l'AOSIS, a dit son inquiétude du fait que les questions focales du dialogue technique étaient trop larges et que le rapport de synthèse qui en résulte ne produire peut-être pas le type de messages-clé escomptés. L'Arabie saoudite, au nom des LMDC, a souligné l'importance d'une répartition équitable du budget du carbone sur la base du budget total. L'Algérie, au nom du GROUPE ARABE, a souligné qu'une transition juste et équitable ne peut être accomplie sans maintenir l'espace politique nécessaire au développement durable, en affirmant que la réduction progressive des subventions au secteur des énergies fossiles suppose l'existence et la disponibilité de solutions de remplacement.

La NORVÈGE a appelé à adopter une approche systémique tenant compte de l'intégralité de la chaîne de valeur, depuis la production et la planification jusqu'à la consommation, afin de créer de transitions en douceur vers des sociétés sobres en émissions. L'INDE a souligné que si la science n'est pas limitée par des considérations politiques relatives à l'équité et aux RCMD, le BM lui, est tenu par ces principes et doit les prendre en compte ; ce qui veut dire que le BM ne doit donc pas formuler des recommandations sur la base de méthodes inéquitables.

Les ORGANISATIONS DE RECHERCHE ET NON-GOUVERNEMENTALES INDÉPENDANTES (RINGO) ont affirmé que le processus doit être éclairé par la meilleure science disponible, y compris les savoirs traditionnels, locaux et autochtones. Les ONG ET SYNDICATS DE TRAVAILLEURS (TUNGO) ont souligné que le BM doit regarder si l'approche de CDN est effective au regard des objectifs escomptés. Le GROUPE FEMMES ET GENRE a déploré la « médiatisation » de l'engagement du secteur privé et a appelé à se concentrer sur la responsabilité du secteur public.

Dans les couloirs

Au milieu de ronronnement constant des climatiseurs et des avions survolant le site de la Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques, on pouvait aussi entendre le bourdonnement productif des négociateurs affairés à se mettre d'accord sur le plus de projets de conclusions et de décisions possibles en amont des plénières de clôture des SB, prévues le soir suivant. À mesure que le jour défilait et que les appels des co-facilitateurs à trouver des compromis restaient lettre morte, des sessions nocturnes se sont mises à bourgeonner au programme.

Malgré les avancées sur plusieurs points, sur d'autres, personne n'était d'accord quant à savoir si la lenteur des progrès accomplis était due à une complexité technique, à des sensibilités politiques ou à l'insuffisance du temps de négociation imparti. « Pour certaines questions, il semblerait que faire trainer les choses soit une question de principe », a commenté un observateur chevronné. Pour d'autres points, cela aurait sans doute aidé d'armer les co-facilitateurs de mandats plus audacieux pour synthétiser les textes.

En toile de fond, les délégations ayant des questions orphelines se tenaient prêtes à marchander sur la décision de couverture. « Les décisions de couverture semblent être là pour durer, alors autant les utiliser stratégiquement », a estimé un délégué. « Que s'est-il passé avec les consultations de la Présidence sur les points proposés mais non inclus à l'ordre du jour lors de la première journée ? », s'est interrogé un autre délégué, en ajoutant que la Présidence est jusqu'ici restée « terriblement silencieuse ».

Les États-Unis, de leur côté, n'ont pas fait dans la discrétion. Le Président Joe Biden et son personnel de sécurité ont pris d'assaut la plénière et les négociateurs américains se sont montrés « beaucoup trop véhéments » au goût de quelques autres de leurs collègues dans les négociations sur le Fonds pour l'adaptation. « Nous ne devrions pas les laisser aller et venir à leur guise », a déclaré un délégué peu enclin à en rire.